Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026
ID : 040-244000675-20261027-DEL20261027_06B-DE

DEL20261027_06
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

L'an deux mille vingt six, le vingt sept octobre à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 21 septembre 2026, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	49
Nombre de présents	44
Nombre de pouvoirs	5
Suffrages exprimés	49

Conseillers communautaires présents :
Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DULOUAT, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGÈS, M. Amine BENALIA-BROUCH, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Julien RELAUX, Mme Martine LALANNE, M. Patrice BOUCAU, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Isabelle LABORDE, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NEMOZ, M. Philippe CASTEL, Mme Cathy DESURMON, M. Daniel ALBERDI, M. Jean SOUBLIN, Mme Bérengère SABOURAULT, M. Jean-Jacques GABOULEAUD, Mme Sandrine DELSOL, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Eric CASTETS, Mme Nathalie DURQUETY, M. Dominique ROMAIN, Mme Corinne DUTOUYA, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Pascal VILATON, Mme Karine BIARNÈS, M. Alain BERGERAS, Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Jean-Claude BARDERY, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à M. Vincent MORA, Mme Catherine RABA donne pouvoir à Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Arthur CHASSEUR donne pouvoir à M. Dominique ROMAIN, Mme Sandrine BUISSON donne pouvoir à Mme Corinne DUTOUYA, M. Nicolas KUNTZ donne pouvoir à Mme Nathalie DURQUETY

Conseillers communautaires absents et excusés :
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Catherine RABA, M. Arthur CHASSEUR, Mme Sandrine BUISSON, M. Nicolas KUNTZ

Secrétaire de séance : Mme Martine DEDIEU

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 25 membres présents.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026
ID : 040-244000675-20261027-DEL20261027_06B-DE

OBJET : NOUVELLES AIDES AUX ENTREPRISES - AVENANT SRDEII

Monsieur le Vice-Président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-6 et L5216-5,

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L1511-4, L1511-7, L1511-8 et L4251-17 et suivants,

Vu les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération du Grand Dax, notamment les articles 1.1 portant sur la compétence obligatoire en matière de développement économique, et 2.13 portant sur la compétence supplémentaire de soutien au développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et vie étudiante,

Vu la délibération DEL48-2022 en date du 18/05/2022 du conseil communautaire portant signature d'un avenant à la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Grand Dax en prolongation des délais de validité du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2016-2023,

Vu la délibération n° 2022.950.SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 31 août 2022 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n°2023.487.SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 27 mars 2023 adoptant les principes et modalités de mise en œuvre des éco-socio-conditionnalités régionales,

Vu la délibération n° 2026.198.SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 02 avril 2026 actualisant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises,

Considérant que la Région Nouvelle Aquitaine est le chef de file en matière d'organisation de la Compétence développement économique, et que la stratégie économique du territoire et les régimes des aides aux entreprises doivent être en conformité avec le SRDEII et encadrés par convention entre les deux collectivités,

Considérant la volonté des élus du Grand Dax de réviser le règlement des aides aux entreprises après en avoir fait une évaluation en 2026,

Considérant la nécessité de modifier par avenant la Convention SRDEII signée entre les parties le 30 octobre 2023 portant règlement des aides aux entreprises du Grand Dax, afin d'instaurer le nouveau règlement défini et présenté dans cette délibération,

APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,
LE CONSEIL A L'UNANIMITE

DÉCIDE

Article 1 : DE VALIDER le nouveau règlement du Grand Dax en matière d'aides individuelles aux entreprises et acteurs économiques, présenté ce jour,

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026
ID : 040-244000675-20261027-DEL20261027_06B-DE

Article 2 : D'APPROUVER l'avenant ci-joint à la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine concernant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation et d'aides aux entreprises (SRDEII),

Article 3 : DE DIRE que le régime d'aides aux entreprises défini dans l'Annexe 3 à la convention signée avec la Région Nouvelle Aquitaine le 30/10/2023 et visé dans la délibération du Grand Dax n° DEL117-2023 en date du 18/09/2023, est abrogé et remplacé par celui figurant en annexe de l'avenant visé ci-dessus,

Article 4 : D'INDIQUER qu'est dans ce cadre poursuivie la délégation de l'octroi, au Département des Landes, des aides à l'immobilier d'entreprises concernant spécifiquement les aides à l'immobilier des entreprises industrielles, des entreprises artisanales de production, des projets de l'économie sociale et solidaire issus de démarches coopératives, et ce selon les règles d'octroi définies avec le Département,

Article 5 : D'AUTORISER le Président du Grand Dax à signer l'avenant et tout document en lien avec ce dossier.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Mme Martine DEDIEU

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, 27 octobre 2026

Signé par : Julien DUBOIS
Date : 29/10/2026
Qualité : Maire de Dax, Président du Grand Dax